

## 2.11. La forêt

### 2.11.1. Caractéristiques générales

La forêt est omniprésente sur le territoire et la forêt communale s'élève à 7.220 ha. Elle se compose de 4.655 ha de feuillus (63 %) et de 2.508 ha de résineux (35 %), le solde étant occupé par des boisements divers (2 %).

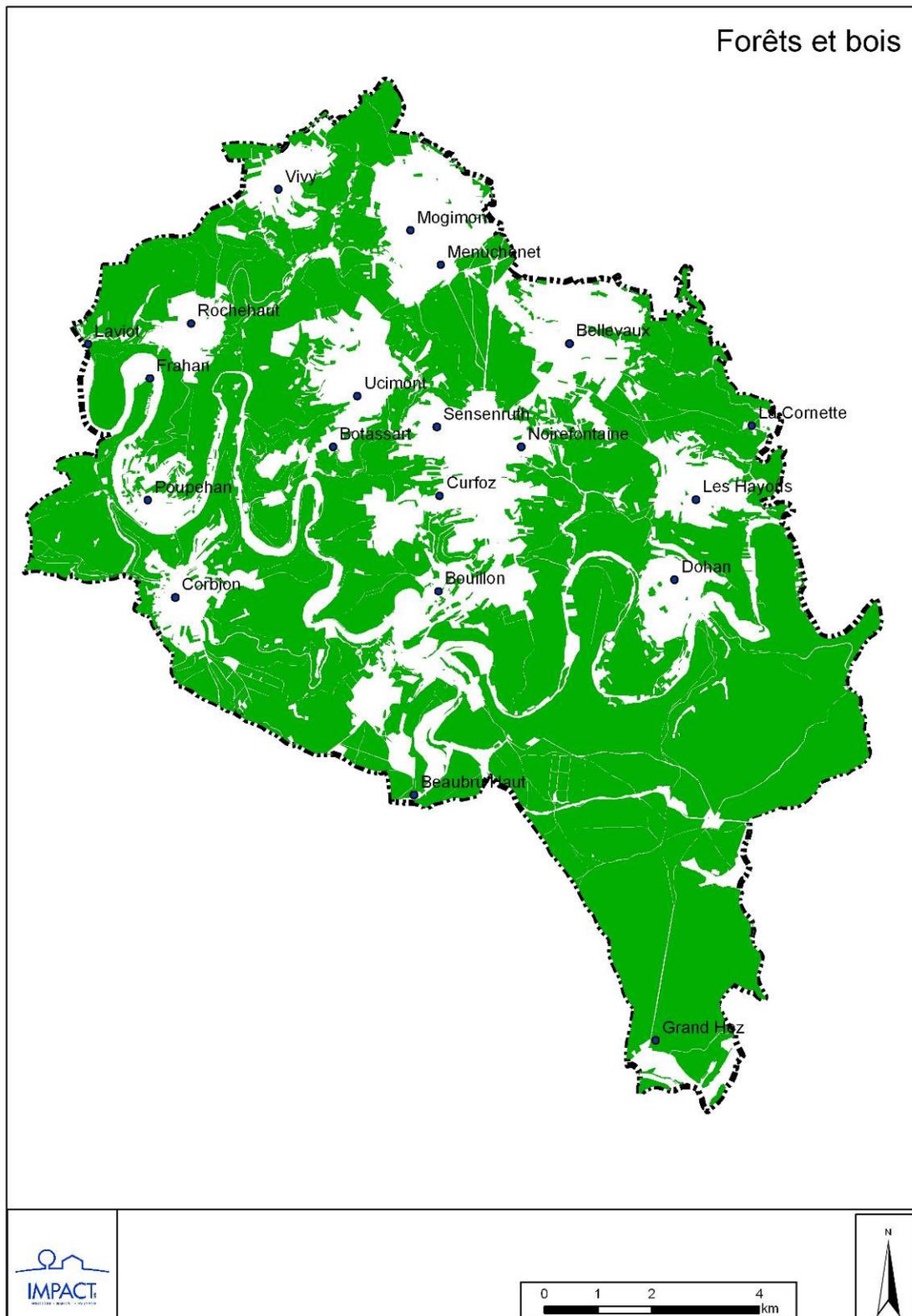
Le chêne et le hêtre constituent les essences principales. On retrouve ces deux essences en mélange dans la majorité des parcelles feuillues dans des proportions très variables allant de la chênaie quasi pure à la hêtraie pure. Seuls quelques peuplements marginaux sont composés en majorité d'autres essences que le chêne ou le hêtre. Ceux-ci, qui sont souvent d'un grand intérêt sur le plan de la conservation des habitats (éablières, aulnaies...). Pour les résineux, on retrouve principalement l'épicéa et le douglas.

De manière générale, la qualité des peuplements résineux est bonne. Le hêtre est de qualité moyenne. Les chênes dont beaucoup sont issus de griffage de taillis sont le plus souvent de qualité modeste.



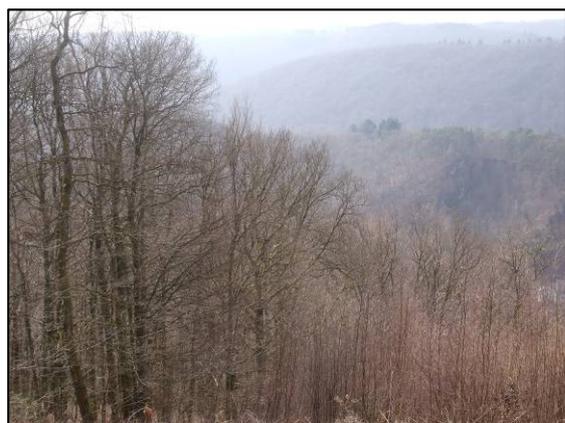
L'état sanitaire des peuplements résineux est globalement satisfaisant. On note cependant des attaques régulières d'Ips typographe ainsi que la présence irrégulière de la pourriture rouge sur les épicéas. Par contre, assez bien de chênes montrent des signes de dépérissement. Dans les hêtraies, au-delà de 120 ans, le risque d'apparition du coeur rouge devient important.

Comme ailleurs en Ardenne et en Gaume, les hêtraies de la forêt communale de Bouillon ont été la cible de fortes attaques de scolytes. Bien que le phénomène qui serait à l'origine de cette crise remonte à 1998, le pic d'apparition des symptômes de la maladie (piqûres et/ou champignons) est concentré sur l'année 2001. Même si l'on continue à découvrir encore régulièrement des hêtres porteurs de champignons, ces derniers sont en nombre nettement plus réduit qu'au plus fort de la crise. On peut donc considérer que celle-ci touche à sa fin. Toutes les hêtraies n'ont pas été touchées de la même manière par cette maladie. Globalement, ce sont les hêtraies situées sur les plateaux qui ont le plus souffert.



Les principaux rôles de la forêt communale sont :

- Economique : la production de bois est importante en tant que source de revenus pour la commune mais également comme pourvoyeur d'emplois locaux.
- Social et récréatif : que ce soit dans un but de promenade, pour faire du jogging ou du VTT, pour cueillir des fleurs, fruits ou champignons, les forêts sont fréquentées tant par les habitants que par de nombreux touristes.
- Cynégétique : cervidés, chevreuils, biches, sangliers et localement mouflons sont les grands gibiers présents dans la forêt communale. La chasse a une fonction de régularisation en vue de respecter l'équilibre entre ces animaux et la régénération des forêts.
- Ecologique : les grands massifs forestiers à forte proportion de forêts feuillues abritent d'innombrables représentants du monde animal et végétal.



### 2.11.2. Revenus liés à la forêt

La forêt est une source très importante de revenus pour la commune. En moyenne (sur les 10 dernières années), les revenus annuels liés à la forêt s'élève à 1.796.053 € dont :

- 1.208.540 € liés à la vente de résineux (67 %).
- 361.438 € liés à la vente de feuillus (20 %).
- 226.526 € liés aux locations de chasse (13 %).

Pour les ventes de bois, on constate une certaine irrégularité des revenus liée à la fois à celle des prélèvements mais également à la volatilité du marché du bois.

Jusqu'en 2004, les revenus liés aux ventes de bois de chauffage représentaient une part infime (2 à 3%) des revenus totaux de la forêt. Depuis 2005, les prix offerts pour le bois de chauffage sont en nette hausse. Le revenu moyen annuel pour les années 2005 et 2006 est de 142.000 € ce qui représente 5,5 % des revenus totaux de la forêt sur la même période.

L'ensemble des baux de chasse ont été renouvelés en 2002. Pour l'année 2006, les revenus totaux des locations du droit de chasse ont représenté 260.000 €, soit un revenu moyen de 36 €/ha. En moyenne sur la dernière décennie, les locations du droit de chasse ont représenté 13 % des recettes totales.

### 2.11.3. Plan d'aménagement

Un nouveau plan de gestion a été proposé par le DNF et approuvé par le Conseil communal en 2007. Les grands objectifs du plan d'aménagement sont résumés ci-après :

#### **Fonction écologique**

- Maintenir voire améliorer la fonction de réservoir de diversité biologique.
- Faire jouer au mieux à la forêt ses fonctions d'épuration, d'anti-érosion et de lutte contre le réchauffement climatique.

#### **Fonction économique**

- Produire du bois de haute qualité.
- Assurer la régénération régulière des peuplements pour atteindre l'équilibre des classes d'âges et donc l'équilibre des revenus.
- Choisir des essences adaptées à la station et de bonne provenance génétique.
- Concentrer les investissements sur les terrains accessibles et productifs et réduire ceux-ci sur les sites difficiles d'accès et peu productifs.
- Adopter une sylviculture dynamique pour raccourcir le terme d'exploitabilité des peuplements.
- Veiller à l'approvisionnement régulier de bois de chauffage.

#### **Fonctions sociales, culturelles et récréatives**

- Rendre la forêt accueillante au public par la prise en compte de l'aspect paysager et l'entretien des infrastructures d'accueil.

#### **Fonction cynégétique**

- Améliorer la capacité d'accueil de la forêt pour le gibier.
- Assurer un prélèvement d'animaux suffisants pour maintenir des densités de gibier compatibles avec la réalisation des autres fonctions.

### 2.11.4. Ce qu'il faut en retenir

- La forêt communale couvre une superficie de l'ordre de 7.220 ha dont 4.655 ha de peuplements feuillus et 2.508 ha de peuplements résineux.
- Les essences principalement rencontrées sont le hêtre et le chêne. Pour les résineux, ce sont l'épicéa et le douglas.
- La forêt communale a été particulièrement touchée par les attaques de scolytes.
- En moyenne, les revenus annuels liés à la forêt s'élève à +/- 1.800.000 € dont 67 % liés à la vente de bois résineux.
- En 2007, la commune a adopté un nouveau plan d'aménagement élaboré par le DNF.